

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUN 2019**

Délibération
n° 2019.06.206

**Rapport annuel
d'activité 2018 : prix
et qualité du service
public d'élimination
des déchets
ménagers et
assimilés**

LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, José BOUTTEMY à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Guy ETIENNE à Michel GERMANEAU, Jeanne FILLOUX à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Philippe VERGNAUD à Danielle CHAUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER, Vincent YOU à André BONICHON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

**DELIBERATION
N° 2019.06.206**

DECHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018 : PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

En application des articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (en substitution au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait le contenu initial de ce rapport).

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;
- inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Les éléments du rapport, dont le synoptique de l'ensemble des filières « déchets », sont présentés en annexe du présent rapport.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics du 20 juin 2019,

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de GrandAngoulême pour l'année 2018.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 juillet 2019

Affiché le :

10 juillet 2019



Rapport annuel 2018

sur le prix et la qualité du service public
des Déchets Ménagers de GrandAngoulême

Prévenir, collecter, valoriser
et recycler nos déchets



Mes Notes

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Cette page est la vôtre !
A vos stylos ! (rechargeables)

Préambule

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui en définissait le contenu initial.

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;
- inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Les éléments du rapport, dont le synoptique de l'ensemble des filières « déchets », sont présentés en annexe du présent rapport.

Ce rapport est consultable par toute personne qui en fait la demande.

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Pourquoi ce rapport ?

Sommaire

Mes notes	_____	Page 2
Préambule	_____	Page 3
Sommaire	_____	Page 4
Edito	_____	Page 5
Notre territoire	_____	Page 6
Le service public des déchets	_____	Page 7

NOS SERVICES

La cellule Administrative et Financière	_____	Page 8
Les données financières	_____	Page 10
Le cellule Redevance Spéciale	_____	Page 12
Le pôle Prévention des déchets	_____	Page 14
Le pôle Communication de Proximité	_____	Page 28
Le pôle Pré-collecte	_____	Page 30
Le pôle Collecte	_____	Page 32
Le pôle Déchèteries-Logistique	_____	Page 36

NOS INSTALLATIONS

Nos sites sur le terroire	_____	Page 40
Notre centre technique	_____	Page 41
Nos déchèteries	_____	Page 42
Notre plate-forme technique	_____	Page 43

NOS DECHETS

Les principaux flux de déchets	_____	Page 44
Les OMR	_____	Page 45
Le TRI	_____	Page 46
Le VERRE	_____	Page 48
Les Textiles	_____	Page 49
Les encombrants hors déchèteries	_____	Page 50
Les déchets végétaux	_____	Page 51
Les déchets en déchèteries	_____	Page 52
Glossaire	_____	Page 58

SYNOPTIQUE DES FILIERES

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Une info, une remarque,
Suivez-moi !

Edito



2018 : Une année de chamboulements !

Construire une agglomération harmonieuse, avec des services publics équitables, équilibrés et adaptés à tous les territoires : chose facile ? Non. Travailler ensemble, à partir de quatre cultures bien différentes (les 4 anciennes EPCI), s'est avéré compliqué, voire délicat. En matière de Déchets Ménagers, suite à plusieurs groupes de travail avec les référents communaux, nous sommes parvenus à mettre le service public au cœur des débats, et à faire de l'année 2018 l'année de la construction d'une harmonisation profitable à tous les usagers.

Côté fiscalité des ménages, c'est en effet dès 2018 que la convergence des taux de TEOM a commencée. Cela se terminera en 2020, avec un taux probablement voisin de 10,30%. Cela constituera 15 à 30% de moins qu'en 2017 pour les 22 communes des 3 ex-communautés de communes, et une stabilisation pour les 16 communes de l'ex-communauté d'agglomération. Cette équité supprimera les frontières du passé, tout en conservant une capacité à investir toujours pour l'amélioration du service public.

Les travaux d'agrandissement de la déchèterie de l'Isle d'Espagnac ont commencé, et permettront un meilleur accueil dès 2019. Plus de 45 000 bacs jaunes ont également été achetés et distribués en grande partie en 2018, avec des agents contractuels embauchés pour l'occasion, faisant mieux et plus vite que le privé ne l'avait fait en 2011. La refonte des tournées s'est préparée en parallèle, toujours en régie, montrant encore une fois que, contrairement aux clichés faciles du dénigrement et du cynisme ordinaires, les agents publics savent être performants et utiles à leur territoire, ce dont je les remercie vivement ici.

Et côté prévention ? Pendant longtemps, le service public des déchets ménagers a été limité à des « prestations », en collectant nos déchets dans la rue, ou en nous proposant des lieux de dépôts de nos déchets encombrants ou toxiques : les déchèteries. Dans ce schéma de fatalité, le devenir des déchets collectés devenait l'affaire du service, c'est pourquoi de multiples filières de traitement ont vu le jour depuis des décennies. Dorénavant, ce service intervient comme « conseil » et « catalyseur » des actions individuelles de chacun d'entre nous, pour parvenir à ringardiser le sens du mot « déchets ». L'année 2018 a permis de construire, avec Calitom et la société civile, un programme ambitieux piloté par le « Comité -20% » : acheter sans emballages, confier son alimentation à des producteurs locaux, réparer, composter chez soi ou près de chez soi, se prêter du matériel, laver plutôt que d'acheter du jetable, ... : à chacun de nous d'agir ! Personne d'autre ne le fera à votre place.

Ce n'est pas une question de choix : notre civilisation n'a plus le loisir de contourner l'obstacle. C'est pourquoi je remercie chacun d'entre vous pour les actions qu'il réalise déjà, dorénavant « avec » nous.

Yannick PERONNET

Vice-président en charge de la Prévention,
de la collecte et de la valorisation des déchets

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Développons durablement
notre service public !

Notre Territoire



Ses principaux domaines d'intervention sont le développement économique, l'environnement et le cadre de vie, l'aménagement du territoire, le transport, les politiques solidaires, les déchets ménagers,...

Président : Jean-François DAURÉ

Vice-président en charge de la Prévention, de la collecte et de la valorisation des déchets : Yannick PERONNET

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



38 communes
139 833 habitants
environ 60 000 foyers.

Le service public des déchets

Le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême, dans le cadre des services de proximité rendus à la population, intervient dans la collecte et le tri de l'ensemble des déchets produits par les ménages. Il est composé d'une Cellule Administrative, d'une Cellule Redevance Spéciale, d'un pôle Prévention des déchets, d'un pôle Communication de proximité et d'un grand pôle Exploitation regroupant les pôles Collecte, Déchèteries-Logistique et la plateforme technique.



*Préserver le cadre de vie
de notre territoire*



Des agents au service d'un territoire

Direction

- 1 Directeur

Cellule Administrative et Financière

- 1 responsable
- 2 agents

Cellule Redevance Spéciale

- 1 responsable
- 2 agents

Pôle Prévention des déchets

- 1 responsable
- 3 agents

Pôle Communication de proximité

- 1 responsable
- 3 agents

Pôle Exploitation

- 1 responsable
- 2 agents

=> Collecte

- 2 responsables

=> Collecte matin

- 3 chefs d'équipe
- 42 agents

=> Collecte soir

- 1 responsable
- 2 chefs d'équipe
- 33 agents

=> Précollecte et Plateforme

- 1 responsable
- 4 agents

=> Déchèterie Logistique

- 1 responsable
- => Logistique
- 1 responsable
- 14 agents
- => Déchèterie
- 1 responsable
- 18 agents

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



**Le Service Déchets Ménagers
près de 140 agents
permanents
à votre service.**

La cellule Administrative et Financière

Les missions :

- accueil physique et téléphonique (notamment le Numéro Vert)
- gestion et suivi des correspondances internes et externes
- prise de rendez-vous de livraison des bacs
- prise de rendez-vous pour la collecte des encombrants
- suivi des actes administratifs
- suivi des opérations comptables
- lien direct entre les services opérationnels et les usagers
- interface indispensable entre les services techniques et les services administratifs de GrandAngoulême

Le Numéro Vert - 0800.77.99.20 - est un service d'accueil téléphonique gratuit depuis un poste fixe mis à la disposition des usagers pour toute question pratique du quotidien au sujet de :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles
- la collecte des recyclables (TRI)
- les gestes du TRI
- l'accès en déchèterie
- la demande de bacs, de sacs-poubelle
- la fourniture de composteurs
- la distribution de compost
- la collecte des encombrants

La majorité des réponses est donnée sous forme de renseignement immédiat ou de mise en action des équipes du service.

Ces actions font l'objet d'un traitement spécifique qui génère l'édition d'une fiche de signalement numérotée permettant de garantir la traçabilité des appels et des actions menées.

Le pôle Administratif contribue chaque jour à un service public de qualité.

Gestion des correspondances courriers reçus

En 2018 : 2 504

En 2017 : non comptabilisés

courriers envoyés

En 2018 : 1 251

En 2017 : non comptabilisés



Web contact (- 48 %)

En 2018 : 240

En 2017 : 470



Opérations comptables

bons de commandes émis (- 29 %)

En 2018 : 452

En 2017 : 644

factures traitées (+ 1,40 %)

En 2018 : 648

En 2017 : 639

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Pour nous contacter :

N° Vert 0 800 77 99 20

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.pluspropremaville.fr

[facebook.com/pluspropremaville.16](https://www.facebook.com/pluspropremaville.16)

Accueillir au quotidien



Gestion du standard Numéro Vert

Appels reçus (+ 15 %)
En 2018 : 13 366 appels
En 2017 : 11 657 appels

Informé
Conseiller
Ecouter



Mise à disposition des bacs individuels OMR (particuliers)

Livraison : (+ 27 %)

En 2018 : 1 351 rendez-vous
En 2017 : 1 061 rendez-vous

Récupération directe sur la plateforme technique : (+ 202 %)

En 2018 : 151 personnes
En 2017 : 50 personnes

Maintenance : (+ 28 %)

En 2018 : 483 rendez-vous
En 2017 : 377 rendez-vous

Prises de rendez-vous pour la collecte des encombrants (particuliers)

En 2018 : 137 rendez-vous (- 47 %)
Recette 2018 : 2 205 €
En 2017 : 259 rendez-vous



ENCOMBRANTS

En dehors des horaires ci-dessous, les informations les plus couramment demandées sont disponibles 24h/24 sur le guide vocal par l'emploi d'un menu numérique :

- 1 - Jours et horaires de distribution des sacs-poubelle
- 2 - Horaires et adresses des déchèteries
- 3 - Distribution de compost
- 4 - Mise en relation directe avec un agent d'accueil du service (aux horaires de bureau)

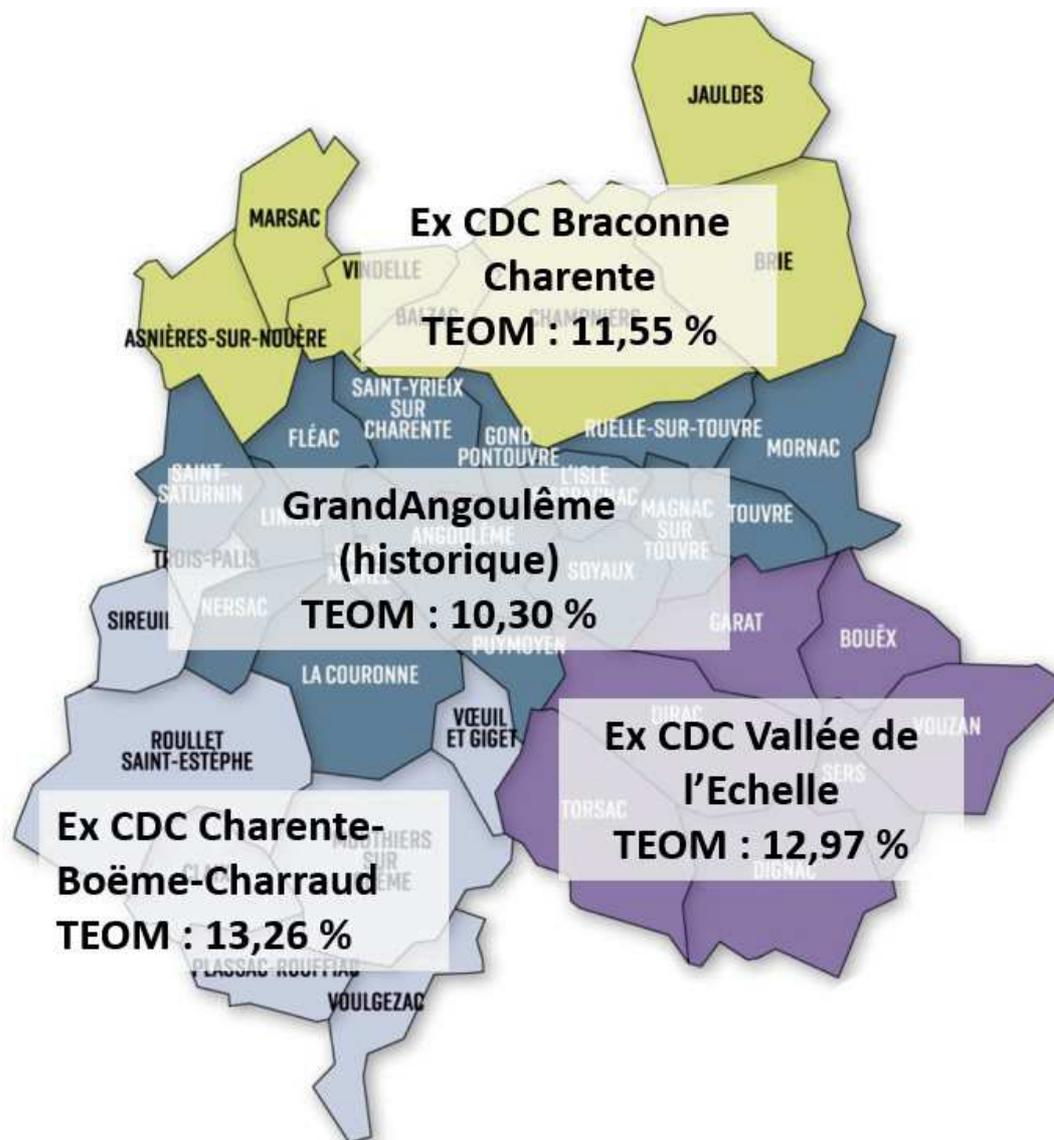
**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Le pôle Administratif
vous accueille et vous informe
du lundi au jeudi
8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30
le vendredi jusqu'à 17 h
Rue du Port Thureau
16000 Angoulême.

Les données financières

La fiscalité déchets sur le territoire



**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Une convergence de T.E.O.M
pour 2020 : un taux unique d'environ
10,30 %.

Le Compte Administratif

Le Compte Administratif 2018 donne les deux grandes masses, "**Fonctionnement et Investissement**" de 2018 ; ce sont **les dépenses réelles** de l'année 2018.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses d'investissement et de fonctionnement du budget "Déchets Ménagers" pour l'année 2018.

Compte administratif 2018 (dépenses réelles)	Budget Annexe Déchets Ménagers
Fonctionnement	14 469 K€
Investissement	4 395 K€
Total	18 864 K€

Evolution du CA Fonctionnement (- 0,06 %)

En 2018 : 14 469 K€
En 2017 : 14 478 K€

Investissement (+ 38,80 %)

En 2018 : 4 395 K€
En 2017 : 3 167 K€

Les données financières

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Investissements en hausse :
Achat bacs individuels jaunes et autres
bacs (environ 1 143 K€)
Extension déchèterie
de l'Isle d'Espagnac (427 K€).

La cellule Redevance Spéciale

Les missions

- Assurer la gestion administrative et le suivi technique des établissements assujettis à la Redevance Spéciale : sont concernés tous les établissements privés et publics producteurs de déchets dont **le volume collecté est supérieur ou égal à 700 litres d'ordures ménagères résiduelles ou assimilées par semaine** ou qui ne sont pas assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) ;
- Assurer la gestion administrative et le suivi technique de certains établissements non assujettis à la Redevance Spéciale ;
- Organiser les contrôles et prospecter les redevables (**464 contrôles effectués en 2018**) ;
- Garantir le service public pour les professionnels et les établissements publics.



Photographies prises lors de visites de terrain par l'agent de contrôle Redevance Spéciale

A la suite des contrôles de terrain, la cellule RS transmet chaque année, aux professionnels "redevables", la facture concernant la collecte de leurs déchets.

Sur cette facture, la TEOM est déduite pour ne pas que le service de collecte leur soit facturé deux fois.

Le suivi de la cellule Redevance Spéciale (RS) :

En 2018 : 255 établissements privés et publics (hors communes) soumis à RS (+ 2,8 %)

En 2017 : 248 établissements

En 2018 : 302 établissements communaux soumis à RS (+ 27,4 %)

En 2017 : 237 établissements

En 2018 : 2 980 établissements non assujettis à la RS (+ 1,5 %)

En 2017 : 2 936 établissements

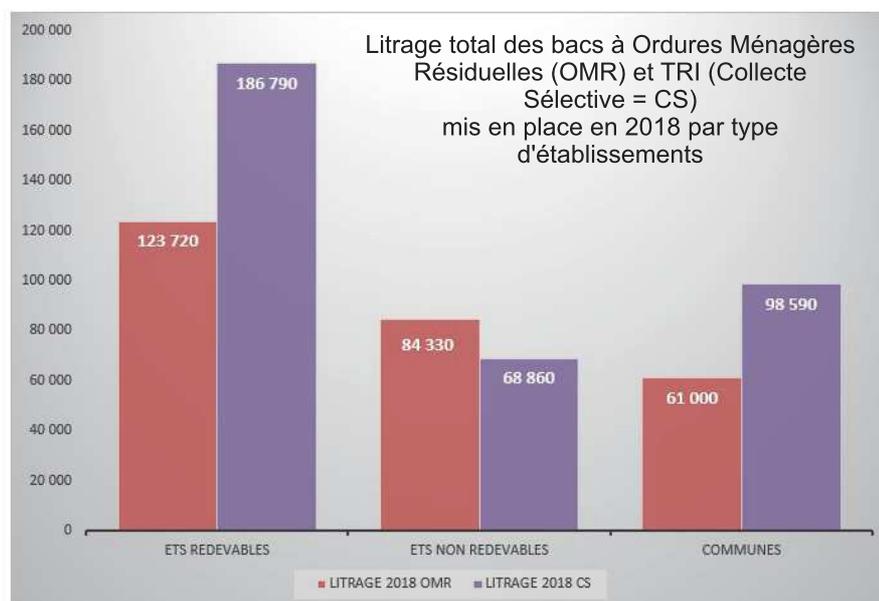
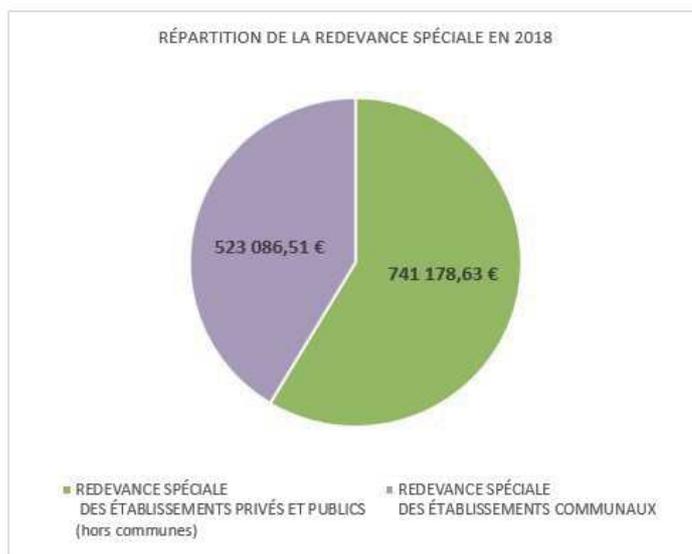
**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



5 742 courriers envoyés
aux établissements
publics et privés
(+ 21,5 % par rapport à 2017).

Conseiller les professionnels

En 2018, la cellule Redevance Spéciale a poursuivi son travail sur les extensions de consignes de tri et la gratuité du tri pour les professionnels. Un travail d'information auprès des professionnels a été engagé en 2018 en vue d'une optimisation de la collecte sélective début 2019. L'année 2018 a été la première année d'assujettissement à la T.E.O.M. pour huit des trente-huit communes de GrandAngoulême, instituant la T.E.O.M. comme système unique en matière de " fiscalité déchets ".



La cellule Redevance Spéciale

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



1 234 bacs livrés aux établissements publics et privés (- 12,42 % par rapport à 2017).

Le pôle Prévention des déchets

L'année 2018 est marquée par deux éléments essentiels pour la prévention des déchets en Charente et donc sur le territoire communautaire :

- L'arrêt définitif de l'exploitation de l'UIOM de La Couronne
- La création du "Comité -20% déchets" et ses travaux (9 groupes de travail publics thématiques tout au long de l'année) qui ont conduit au choix de ne pas mettre en œuvre de nouvelle unité de traitement des OMR en Charente.

Ainsi, le scénario « ultra-prévention » souhaité par les charentais a été activé par les élus de l'ensemble des collectivités compétentes en matière de déchets. Il s'agit, avant de construire toute unité de traitement des OMR, de mettre en œuvre un ensemble de mesures visant avant tout une baisse significative et durable de tonnages.

Cette volonté « de lever le pied de l'accélérateur avant d'appuyer sur le frein » est matérialisée par la création du "Comité -20% déchets". Celui-ci regroupe des élus de toutes les collectivités charentaises en charge des déchets ; il dispose d'un groupe de techniciens (Directeurs des Déchets ménagers, responsables des services prévention) et de moyens administratifs pour le suivi de l'avancement des projets, la rédaction des pièces administratives, l'organisation des réunions.

Les premiers travaux engagés par les collectivités portent sur les gisements prioritaires. Et s'il est une volonté d'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire charentais, il ne s'agit pas d'oublier les spécificités territoriales (urbanisation, densité de population, niveau d'avancement des programmes de prévention antérieurs...). De ce fait, chaque collectivité décline alors ses actions selon son territoire avec des objectifs partagés au plan départemental.

Les grands gisements sont notamment constitués par des déchets d'origine biologique. Qu'il s'agisse de déchets verts (résidus de jardinage) ou de biodéchets (résidus d'activité de cuisine et de restauration), ils représentent près de la moitié des déchets pris en charge par le service public. Leur réduction est donc un enjeu prioritaire, d'ailleurs clairement énoncé dans la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV).



**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



"Déchets évités = ressources économisées".

Diminuer les tonnages de déchets

GrandAngoulême, fort de sa volonté d'impacter significativement ces tonnages, lance alors deux grands chantiers :

Le déploiement du Compostage Public

Procédant de façon différente de ce qui a pu être fait jusqu'à présent (c'est à dire en s'appuyant sur des référents bénévoles) et en prenant en charge tout le suivi des sites, dès leur installation sur le domaine public, jusqu'à la distribution du compost final en passant par la communication, la sensibilisation, la formation des usagers, la maintenance des sites...

Avec une ambition de 125 sites de Compostage Public, et au moins un site par commune, GrandAngoulême répondra aux objectifs de la LTECV en offrant à chaque citoyen la possibilité de trier et de valoriser localement ses biodéchets.

La redéfinition de son périmètre d'intervention

GrandAngoulême a lancé le travail de montage d'un Groupement de commande pour la collecte et le traitement des biodéchets des établissements de restauration collective publics. Ces déchets, par leurs quantités incomparables à des déchets ménagers, seront ainsi pris en charge en dehors du circuit des déchets ménagers, dans des conditions de traitement plus adaptées que l'enfouissement et à des tarifs plus intéressants.

Et pour répondre aux producteurs privés (restaurants, artisans de l'alimentation...) un travail parallèle est engagé, pour la première fois, en étroite collaboration avec la Direction de l'Attractivité Economique et de l'Emploi pour mener une étude et proposer des solutions aux professionnels privés du territoire.

Si l'évaluation précise n'est pas encore aboutie, il apparaît clairement que l'enjeu s'exprime en milliers de tonnes par an, donc en centaines de milliers d'euros. De même, l'impact environnemental du traitement spécifique d'un déchet collecté et traité séparativement est nettement amoindri.



**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



"Compostage en entreprise, en immeuble collectif... y avez-vous déjà pensé ?"

Composter : le gisement

Depuis 1996, la promotion du compostage individuel reste une action forte de GrandAngoulême. En compostant ces déchets de cuisine, nous contribuons à la réduction des déchets fermentescibles présents dans les ordures ménagères.

Deux tailles de composteur sont mis à disposition auprès des usagers : des composteurs en plastique de 400 litres utilisés généralement pour les habitats individuels, et des composteurs en bois de 800 litres utilisés pour les restaurations collectives, les grandes parcelles et les espaces publics. Pour les habitants du territoire ne possédant pas de terrain, des lombricomposteurs sont mis à disposition : cet équipement permet ainsi contribuer à réduire les déchets présents dans les ordures ménagères.

On ne peut pas précisément connaître le tonnage de déchets fermentescibles évités mais on peut s'en rapprocher d'après les informations en notre possession :

- 311 foyers équipés d'un composteur pour l'année 2018, soit au total 16 486 logements
- Une valeur moyenne de 2,6 personnes / logement
- 102 kg de déchets fermentescibles/ hab /an
- Un taux de pratique s'appliquant à 50 % des déchets fermentescibles

Gisement FFOM évité*

$$= 16\,489 \times 2,6 \times 102 / 1000 \times 50 \%$$

$$= \mathbf{2\,186\ tonnes\ évitées\ / an}$$

Soit environ 16 kg / hab / an

**Le taux de "compostant" étant plus fort que les taux équipés, ce chiffre ne peut être qu'un minimum.*

Pour les personnes souhaitant composter en tas dans le fond du jardin, des bioseaux sont disponibles **gratuitement**.

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Le compostage à domicile : une ressource à portée de main.

Composter : les équipements

Le composteur individuel 400 L

Ce composteur fabriqué avec du plastique recyclé, est accessible aux foyers possédant un terrain (même de petite taille). Il est mis à disposition contre une participation financière de 20 euros. A chaque dotation, sont fournis la documentation nécessaire et le bio-seau permettant d'apporter le biodéchets de la cuisine au composteur.



Le composteur "grande capacité" 800 L

Ce composteur en bois est proposé pour le compostage collectif, la restauration collective, les grandes parcelles et les espaces publics. Il est mis à disposition des habitants, des collectivités et restaurations contre une participation de 40 euros.

Une documentation et un bio-seau sont fournis avec cet équipement.



Le lombricomposteur individuel

Ce matériel proposé aux usagers est destiné en particulier aux logements collectifs. En effet, il permet la pratique du compostage sans contact avec le sol, peut être entreposé en intérieur, et ne prend en charge que les résidus de cuisine.

Ainsi, ce matériel est proposé aux particuliers du territoire contre une participation de 50 €. Là encore, GrandAngoulême prend en charge une partie du montant du matériel.



Les lombricomposteurs sont accompagnés d'une population souche de vers, ainsi que de toute la documentation nécessaire à leur utilisation. Le pôle Prévention des déchets assure la formation des usagers lors du retrait du matériel et répond aux questions formulées par ces derniers.



Lombrics
"Eisenia Foetida Eisenie
Andrei"



Composter : les sites publics

Depuis 2017, le pôle Prévention des déchets s'est engagé, en partenariat avec les communes, dans une dynamique de création de sites de compostage publics sur le territoire de GrandAngoulême.

La LTECV prévoit, à l'horizon 2025, que chaque citoyen dispose d'une solution pour valoriser ses biodéchets.

Les usagers résidant en habitat collectif ou en zone urbaine n'ont pas la possibilité de composter leurs biodéchets. C'est pour cela que GrandAngoulême a décidé d'ouvrir des sites en pied d'immeubles.

Pour l'année 2018, le pôle Prévention des Déchets a déployé sept sites de compostage publics sur le territoire.



Inauguration du site de compostage public
Villement - Ruelle s/Touvre



Inauguration du site de compostage public
François Mauriac - Saint Yrieix s/Charente

**+ de 100 sites publics
de compostage** seront déployés, à
terme, sur les 38 communes de
GrandAngoulême

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Composter en habitat collectif,
c'est possible !

Récupérer et donner

Un espace réemploi sur la déchèterie de La Couronne

L'Espace Réemploi a ouvert ses portes le 1^{er} juin 2017 sur le site de la déchèterie de La Couronne. Cet espace a été confié en gestion à "Emmaüs-Angoulême". Les compagnons d'Emmaüs accueillent les usagers de GrandAngoulême souhaitant donner des objets en bon état afin d'éviter qu'ils deviennent des déchets.

Lors de la deuxième année de fonctionnement, l'Espace Réemploi a permis de détourner environ 83 tonnes d'objets des différentes filières de déchèterie (bennes ferraille, non valorisables, mobilier et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

Depuis l'année 2018, le pôle Prévention des Déchets a réalisé avec "Emmaüs- Angoulême", une opération "Espace Réemploi Temporaire", le but était de se déplacer dans les six déchèteries du territoire de GrandAngoulême afin de communiquer sur l'Espace Réemploi de La Couronne. Nous avons pu compter une cinquantaine de dons pendant cette opération, mais également beaucoup d'informations transmises auprès du public.



Espace Réemploi Temporaire
Déchèterie de Fléac - 22 et 24 septembre 2018



Espace Réemploi Temporaire
Déchèterie de Dirac - 21 septembre 2018

Bilan

L'Espace Réemploi a permis de détourner
83 tonnes d'objets des bennes suivantes :

"déchets non valorisables" (46 t)

"métaux" (3t)

"mobilier" (15t)

"DEEE" (18t)

2 emplois pérennisés pour Emmaüs (2017)

Des milliers de personnes qui ont donné une seconde vie à ces objets.

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Espace Réemploi :
Un dispositif gagnant-gagnant !

Remplacer : les "produits dangereux"

Alternatives aux produits dangereux

La commune de Fléac, déjà engagée dans la charte « Terre Saine », a obtenu le label ECOCERT « en cuisine » de niveau 2 en 2018.

Afin de poursuivre cette dynamique environnementale, elle a souhaité travailler sur les alternatives aux produits ménagers dangereux utilisés par ses services. Pour ce faire, un comité de pilotage s'est mis en place, accompagné du service Prévention Déchets de GrandAngoulême.



L'opération de diagnostic d'utilisation des produits, menée d'octobre 2017 à mars 2018, a permis de répertorier les quarante-trois produits utilisés dont vingt-quatre portant un ou des logos de dangerosité. Un tableau de classification a été réalisé afin de mieux cibler les alternatives à prioriser.

La sécurisation des choix alternatifs s'est organisée grâce à la rencontre avec le Centre de Gestion-Sécurité au Travail, et la mise en place de fiches tests des produits, suivie de prélèvements.

Afin de familiariser les agents aux changements de pratiques, des ateliers sur la thématique des produits ménagers alternatifs aux produits dangereux ont été proposés. Animés par l'association Charente Nature, ils permettent de comprendre les dangers des logos de dangerosité et d'expérimenter des recettes « maison ». Afin de compléter les deux ateliers qui se sont déroulés en 2018 : « du ménage dans le placard » et « cosmétiques », un kit d'expérimentation a été remis aux agents (vinaigre blanc, bicarbonate, flacons adaptés, microfibrés et chiffons vitres).



Alternatives réalisées

Deux produits pour l'entretien du bois ont été remplacés par l'utilisation de microfibrés.

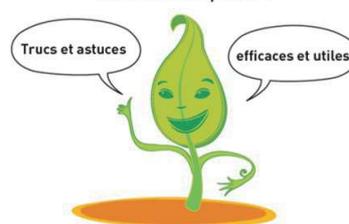
Une crème à récurer a été remplacée par une éponge à gratter.

Un produit d'entretien sanitaire sans logo a été conservé.

Prochaines alternatives envisagées : lessive – produits d'entretien des sols et surfaces

Produits dangereux au quotidien...

Comment s'en passer ?



Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Déchets dangereux : les alternatives existent !

Mettre en pratique : le "STOP-PUB"

Réduction des imprimés non sollicités (INS)

L'action de sensibilisation sur les imprimés non sollicités a été mise en place depuis 2010, date du lancement du Programme Local de Prévention des Déchets. Lors de diverses manifestations, des STOP-PUB sont régulièrement mis à disposition du public. C'est une action qui perdure dans le temps.

En 2018, le nombre de STOP-PUB apposés sur les boîtes aux lettres des 38 communes du territoire est de 11 531, soit un taux d'équipement de 16 % sur GrandAngoulême.

Les STOP-PUB sont disponibles dans toutes les mairies, les lieux communautaires, etc. Au travers des résultats de caractérisations (échantillonnage du contenu de nos poubelles), nous évaluons à 72 kg environ la masse d'imprimés non sollicités déposés annuellement dans une boîte aux lettres non équipée d'un STOP-PUB.



Évaluation de la part d'évitement

11 531 boîtes à lettres x 72 kg =
830 tonnes de publicités évitées
soit environ 6 kg/hab/an

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Un STOP-PUB ne bloque pas
la distribution des journaux
communaux !

Communiquer vers le grand public

Le pôle Prévention des déchets est sollicité pour participer à divers événements, petits ou grands. Durant l'année 2018, le pôle a participé aux Gastronomades et au Forum Sport Santé Environnement, deux événements importants sur le territoire. Mais également à des petits événements comme les Trocs aux plantes, le jardinage au naturel, la fête de la biodiversité...

Lors des "Trocs aux plantes", le pôle Prévention des déchets a notamment proposé des échantillons de préparation de purin d'ortie et de désherbant naturel.

Ces événements sont importants car ils permettent les échanges avec les habitants du territoire sur les pratiques utilisées dans le but de réduire ses déchets. Le public peut également s'informer sur les diverses actions mises en place par GrandAngoulême.



Forum Sport Santé Environnement
Animation « Scènes de crime autour des déchets »



Gastronomades
Animation avec les scolaires autour du « lombricompostage »
en partenariat avec la « Cueillette fabulette »

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Les enfants d'aujourd'hui
sont les citoyens de demain !
" Ah, c'est vrai ça ! "

Communiquer vers les professionnels

Les ÉCODÉFIS : Diagnostic déchets

Depuis quatre ans, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat organise l'opération ECO-DÉFIS, qui labellise commerçants et artisans investis dans une démarche de bonnes pratiques en matière de développement durable. Parmi les thématiques suivantes, les participants peuvent être labellisés et recevoir le niveau d'excellence :



- Défis déchets
- Défis éco produits
- Défis protection de l'eau
- Défis transport
- Défis climat - énergie

117 entreprises

labellisées sur le territoire de GrandAngoulême,
Communauté de Communes La Rochefoucauld -
Porte du Périgord.

13 entreprises

bénéficiaires d'un diagnostic déchets.

Après une visite de leur établissement, un bilan a été établi selon les critères suivants :

- Organisation du circuit de tri depuis l'intérieur de l'établissement jusqu'au point de collecte
- Collecte et traitement des déchets (organismes, coûts, quantités, traitement)

Gisements de déchets observés

- Déchets d'emballages / Réception des marchandises
- Déchets provenant des clients
- Déchets d'activité
- Articles ou produits transmis aux clients
- Matériels consommables et outils
- Produits dangereux utilisés

Ce répertoire des déchets, produits ou subis, permet de définir avec le commerçant ou l'artisan différents objectifs :

- Amélioration de leur pratique de tri
- Évitement, valorisation ou réduction des déchets reçus, produits ou transmis aux clients.

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



130 entreprises sensibilisées
sur leur production de déchets.

Animer : une offre multi-thématique

Sensibilisation du public dans les structures sociales, culturelles et associatives

Avec notre partenaire Charente Nature, nous proposons des ateliers de changement de pratiques vers la réduction des déchets. Ces ateliers mettent en avant le « faire soi-même » et les gestes quotidiens facilement réalisables par chacun. Ils représentent également un temps de partage incitant aux initiatives locales, dans le cadre d'associations, de centre sociaux culturels, de collectivités, etc.



Atelier « Alternatives aux produits ménagers dangereux »

Bilan des ateliers prévention

Thématique	Nombre d'ateliers	Nombre de personnes
Cosmétique	12	203
Gasillage alimentaire	4	80
Compostage	1	11
Produits ménagers	10	109
Prd ménagers et cosmétiques	3	33
Emballages sans déchets	2	30
Lessive	2	19

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Près de 500 participants aux différents ateliers proposés par le pôle Prévention des déchets.

Visiter : ATRION, le centre de tri

Calitom et GrandAngoulême se sont associés pour construire un pôle de valorisation commun pour le tri des papiers et emballages recyclables issus de la collecte sélective des ménages. Situé à Mornac, au sein de la zone d'activité de la Braconne et au cœur du département, le centre de tri départemental Atrion a été mis en service en janvier 2015.

Si vous êtes curieux de savoir ce que deviennent les sacs jaunes du tri sélectif que vous déposez chaque semaine devant chez vous, un circuit de visite permet de découvrir le fonctionnement du centre ATRION au cœur des installations, grâce à un parcours jalonné de vidéos, d'ateliers, et de panoramas. Les visites guidées sont ouvertes à tout public, adultes comme enfants, à partir de l'âge de 8 ans. Elles sont gratuites et ont lieu sur inscription, du lundi au samedi. Durée : de 1 h 30 à 2 h.

Les collèges de Sainte Marthe et de Puygrelier ont fait visiter le centre de tri à l'ensemble des classes de 6^{ème}.

Des visites spécifiques ont été organisées à destination des adolescents en situation de handicap avec l'ITEP "Tous Vents", la structure SARAH et l'IME de Ma Campagne.

Les adultes en formation d'aide à la personne en MFR, ont suivi la visite du centre de tri afin d'être relais auprès des personnes dont ils auront à s'occuper.

Trois temps de visite ont été organisés pour les agents assurant la distribution des bacs jaunes du tri sélectif sur GrandAngoulême.



Répartition des visites (GrandAngoulême)

Catégorie de visiteurs	Nombre de visites	Nombre de visiteurs
Scolaires - primaires	16	372
Scolaires - collèges :	8	249
Scolaires - lycées :	3	25
Ecoles supérieures - étudiants :	6	52
Agents GrandAngoulême :	3	61
Associations :	3	69

Bilan des visites

Administrés GrandAngoulême :
2018 : 39 visites / 828 visiteurs
2017 : 51 visites / 964 visiteurs

VISITER ATRION

Formulaire de réservation en ligne :
www.calitom.com/fr/organiser-une-visite-dun-site-calitom
Contact téléphonique : 0 800 500 429

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Plus de 800 visiteurs
ont découvert l'envers du décor !

Éduquer à l'Environnement

Divers modules d'animations sont proposés afin de sensibiliser différents publics à la réduction des déchets au quotidien, et notamment les publics scolaires.

L'objectif est de faire comprendre les réalités locales de la gestion des déchets ménagers tout en présentant les choix possibles d'alternatives et d'évitement des déchets.

Pour le public scolaire, les thématiques développées sont les suivantes :

- La prévention des déchets : circuit local des déchets ménagers / les impacts sur notre environnement / les alternatives possibles au quotidien
- Le compostage
- Les produits ménagers dangereux
- Le gaspillage alimentaire

Ces thématiques peuvent être abordées en classe sous un format scolaire de 1 h 30 à 2 h, ou bien sous forme de jeux dans le cadre du Temps Péri-scolaire dans les écoles.

Certaines de ces interventions sont également adaptées aux collèges, lycées, enseignements supérieurs et professionnels.



Animation sur la prévention-réduction des déchets en classe

Bilan des interventions en milieu scolaire

3 classes d'écoles primaires
38 élèves du lycée de Sillac
12 adolescents en situation de handicap (structure SARAH)
4 ateliers ont été organisés « sur mesure » pour des activités extra scolaires avec le centre de loisirs de Saint -Yrieix s/Charente et l'Université Populaire de Ruelle
soit un total de **186 enfants**

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Près de 200 enfants de tous âges ont été sensibilisés aux enjeux de la gestion des déchets.

Le service et ses partenaires

GrandAngoulême est partenaire depuis 1997 auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et l'association Charente Nature, pour la mise en place et le développement d'un programme pédagogique sur le thème des déchets en direction des écoles primaires et classes spécialisées : SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), IME (Institut Médico-Éducatif,...). Ce programme pédagogique, nommé « Rouletaboule », est le fruit d'une démarche éducative mise en place par les associations d'éducation à l'Environnement : le Réseau « Ecole et Nature » au plan national et le GRAINE Poitou-Charentes (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) au niveau régional.



Le "bousier" s'occupe de mes déchets, il a inspiré "Rouletaboule"

GrandAngoulême s'appuie sur l'association Charente Nature afin de faciliter la synergie avec l'ensemble des classes et personnels de l'école autour d'une démarche globale de développement durable. Les programmes pédagogiques se déroulent tout au long de l'année scolaire, avec une convergence au début du mois de juin sous la forme de journées d'échange.

Les journées d'échanges scolaires du 5 au 19 juin

Chaque classe vient avec son projet, une création sur la thématique traitée, qu'elle devra présenter aux autres classes.

- privilégier les échanges entre les élèves
- mettre en valeur les travaux réalisés par les élèves ;
- permettre à chaque élève de découvrir un maximum de travaux réalisés par d'autres classes ;
- permettre aux partenaires de voir les projets réalisés par les élèves sur les différentes thématiques.



Participation des écoles au programme "déchets"

En 2018 : 19 classes et 418 élèves

14 classes : 306 élèves / programme « Rouletaboule »

3 classes : 57 élèves / programme « compostage »

2 classes : 55 élèves / programme « gaspillage alimentaire »
et « consommation responsable »



**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



L'éducation à l'Environnement :
mener une démarche éducative
auprès du jeune public.

Le pôle Communication de proximité

Les missions

Les missions principales du pôle Communication de proximité sont l'accompagnement des différents pôles ou services opérationnels (collecte, logistique, déchèterie,...) dans la communication interne et externe sur les différents changements du service à l'utilisateur. C'est aussi la communication ciblée sur le tri des déchets et la participation aux différentes manifestations du territoire dans le cadre de la promotion du service et la sensibilisation au geste de tri.

Le public rencontré est divers (professionnels, particuliers) mais aussi de tout âge (animation en milieu scolaire et en maison de retraite).

Le pôle centralise également tous les besoins en supports de communication du service et coordonne avec le service Communication de GrandAngoulême la stratégie de communication du service Déchets Ménagers, et la production de ses outils.

De l'animation aux réunions d'information

La communication de proximité passe par des actions simples de sensibilisation au geste de tri ou bien par des rappels sur le mode de collecte des déchets sur notre territoire. Les agents de terrain interviennent aussi bien lors de demandes de sensibilisation dans les entreprises, associations que lors d'événements festifs.

De la polyvalence

Les agents de ce pôle sont également sollicités pour des missions diverses :

- remplacement au standard téléphonique du service (N°Vert)
- soutien logistique pour d'autres pôles
- lien avec les différents pôles pour répondre aux courriers / appels des administrés, etc.

Des campagnes de communication

En 2018, une grande campagne de communication multi-canal a été mise en œuvre afin d'accompagner la conteneurisation de la collecte sélective (dotation de bacs individuels jaunes) et l'harmonisation de la fréquence de collecte sélective (1 collecte hebdomadaire sur les 38 communes) conformément à la décision des Elus de GrandAngoulême.

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Accompagner
les changements opérationnels
du service.

Accompagner le changement

La campagne de communication "optimisation de la collecte sélective"

Elle a été conçue en 3 temps (T) :
T1- l'annonce de l'arrivée des bacs jaunes
T2 - l'annonce de la distribution
T3 - l'annonce des nouveaux jours de collecte

Lors de chaque temps de communication, les vecteurs suivants ont été utilisés : presse, radio, espaces publicitaires, site internet, facebook, etc.
Budget : environ 60 000 €



Magnet d'information sur les coordonnées du service



Lors de la distribution des bacs jaunes en régie, des sacs de pré-tri, des guides du tri ainsi que des magnets, ont été remis aux usagers.

La communication digitale

En 2018, la **page facebook** du service a été développée (**près de 650 abonnés à ce jour**) et la publication d'événements sur ce média permet une mise en avant des différentes manifestations dans lesquelles les agents du service sont présents.

Pluspropremaville.fr en chiffres

En 2018 : 84 330 connexions (+ 32,4 %)
En 2017 : 63 696 connexions

Répartition des connexions

En 2018 : 34 515 connexions via ordinateurs (+ 7,4 %),
41 625 connexions via mobiles (+ 68,7 %) et 5 319 connexions via tablettes (- 23 %)
En 2017 : 32 119 connexions via ordinateurs, 24 665 connexions via mobiles
et 6 912 connexions via tablettes

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



La communication digitale passe de plus en plus par les "smartphone".
(+ 68 % !)



Le pôle Pré-collecte

Les missions

L'équipement et la gestion des bacs

Les bacs pour les particuliers, le collectif, les établissements professionnels et les établissements publics sont gérés en régie (distribution, réparation et changement de dotation, etc). Depuis 2013, l'activité et le stockage des bacs sont réalisés sur le site de la plate-forme technique de Frégeneuil, Rue du port Thureau à Angoulême.



Les nouvelles dotations de bacs individuels

En 2018 : 742 bacs 180 et 240 L particuliers
+ 5 204 bacs (stock mairies)

En 2017 : 561 bacs 180 et 240 L
+ 1 477 bacs (stock mairies)

En 2018, 36 632 foyers sont équipés de bacs individuels, soit près de deux foyers sur trois.

Les remplacements de bacs individuels (maintenance, vols, changement de dotation)

(+ 21,80) % de foyers concernés)

En 2018 : 609 bacs 180 et 240 L

En 2017 : 500 bacs 180 et 240 L

La distribution des sacs-poubelle

De septembre à janvier, les foyers non équipés de bacs collectifs ou de colonnes enterrées sont dotés de sacs-poubelle au moyen d'un bus qui sillonne toutes les communes de GrandAngoulême. Pour rappel, la fin de la dotation en sacs noirs est effective depuis 2016. Fin 2018, la conteneurisation de la collecte sélective (distribution de bacs individuels jaunes) limitera, dans les années à venir, la dotation de sacs jaunes.



Le bus vous accueille le plus souvent de 13 h à 18 h en période de distribution !

La distribution des bacs individuels jaunes permettra le dépôt des emballages recyclables et des papiers en vrac.

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



La conteneurisation de la collecte sélective : c'est 90 tonnes de déchets en moins (poids des sacs jaunes vides) !

Réceptionner, équiper

Le service Pré-collecte, c'est aussi la gestion des déchets verts. Les déchets verts issus des services communaux sont réceptionnés sur la plate-forme avant d'être broyés par une entreprise extérieure : SUEZ Organique (dans le cadre d'un appel d'offres).



Broyage des déchets verts

La distribution de compost (dans la limite des stocks disponibles) et la mise à disposition de composteurs individuels est assurée par nos agents chaque vendredi de 13 h 30 à 16 h sur la plate-forme technique, Rue du Port Thureau à Angoulême.



Production "saisonnière" de paillis sur notre plateforme technique

Les usagers pratiquant le compostage en "tas" peuvent obtenir gratuitement un kit mini de compostage composé d'un bio-seau et d'un guide technique.



Composteur 400 litres mis à disposition

En 2018, **gratuité des distributions de compost** dans la limite de 1 500 litres par personnes résidant sur GrandAngoulême.

Arrêt de la distribution de paillis en raison des difficultés de récupération de branchages en déchèterie

(le paillis est réservé au fonctionnement des sites de compostage)

En 2018, le pôle Prévention-Réduction a développé les sites de compostage publics pour offrir une solution de traitement des biodéchets pour l'habitat collectif. La baisse des mises à dispositions des composteurs individuels peut s'expliquer par un taux d'équipement déjà important sur le territoire.

Mise à disposition de composteurs (hors kit mini = bioseau) :

En 2018 : 314 composteurs (- 72,8 %)
En 2017 : 1 156 composteurs

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Le compost, c'est gratuit !
(dans la limite des stocks disponibles)

Le pôle Collecte

La collecte classique des OMR et du TRI

C'est la collecte des bacs noirs et sacs noirs, des bacs jaunes et sacs jaunes.

Personnel : 66 agents titulaires, et 9 contrats aidés (52 agents pour la collecte des OMR et 23 agents pour la collecte sélective)

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

Matériels : 32 camions

OMR + TRI Distance parcourue en 2018 : 600 481 Km (+ 3 %)

OMR + TRI Distance parcourue en 2017 : 583 955 Km

OMR Masse 2018 : 25 969 tonnes (- 1,75 %)

OMR Masse 2017 : 26 432 tonnes

TRI Masse 2018 : 8 019 tonnes (+ 4.41 %)

TRI Masse 2017 : 7 680 tonnes



Vue du parc de bennes de collecte

Après une hausse de 75 % du nombre de **kilomètres parcourus** par les bennes de entre 2016 et 2017, **le kilométrage** parcouru par les véhicules de collecte est sensiblement le même entre 2017 et 2018.

Ceci s'explique par le fait que le service Collecte a travaillé sur une stabilisation des tournées à la suite de la fusion des 4 EPCI en janvier 2017.

Le travail du service s'est concentré sur **la sécurisation** de la collecte et **l'équilibrage des tournées** réalisées par les différents équipages.



Benne de collecte
26 tonnes

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



463 tonnes d'emballages et papiers triés en plus ; cela représente environ 25 bennes de collecte en moins.

Collecter et assurer la salubrité

La collecte du tri (depuis 2000) et la collecte des OMR étaient majoritairement effectuées une fois par semaine sur tout le territoire. Cependant, à la suite de la fusion des quatre EPCI, certaines communes ont conservé leur fréquence de collecte sélective, soit une collecte le matin, tous les quinze jours, les semaines paires ou impaires.

Pour des raisons de sécurité, les grands axes routiers menant à la ville-centre d'Angoulême sont collectés le soir (circulation moins importante).

Les tournées hebdomadaires d'OMR sont effectuées

Du lundi au vendredi de 5 h à 12 h (sauf les grands axes)
et de 8 h à 16 h 30 du lundi au vendredi pour les marchés
et autres collectes spécifiques

Moyens : **16 bennes de collecte** de tout gabarit, 26 T, 19 T, 12 T et moins de 3,5 T

Les tournées hebdomadaires de TRI sont effectuées

Du lundi au vendredi de 20 h à 3 h

Les tournées bimestrielles de TRI sont effectuées

Du lundi au vendredi de 5 h à 12 h

Moyens : **9 bennes de collecte** de tout gabarit, 26 T, 19 T, 12 T et moins de 3,5 T

Le centre ville d'Angoulême fait l'objet de tournées spécifiques en OMR et en TRI liées aux enjeux touristiques et économiques du plateau.

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Un service de proximité
au quotidien !

Le pôle Collecte

La collecte des colonnes enterrées (CE) pour les OMR et le TRI (c'est une collecte spécifique réalisée avec une grue).

Personnel : 2 agents

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

Matériels : 3 bennes de collecte

Distance parcourue en 2018 (OMR + TRI): 38 564 Km (+ 5 %)

Distance parcourue en 2017 (OMR + TRI): 36 703 Km

OMR CE Masse 2018 : 2 849 tonnes (+ 5 %)

OMR CE Masse 2017 : 2 712 tonnes

TRI CE Masse 2018 : 435 tonnes (+1 %)

TRI CE Masse 2017 : 431 tonnes

Population desservie par les colonnes en 2017 : environ 5 000 foyers

Nombre de colonnes enterrées en fonctionnement sur le territoire :

	OM	TRI	VERRE	TOTAL
2018 :	211	141	125	477 (0 %)
2017 :	211	141	125	477

Les tournées spécifiques pour les colonnes enterrées sont effectuées de 7 h à 17 h du lundi au vendredi par :

- 1 tournée de benne de collecte des déchets (BCD) de 26 tonnes
- 1 tournée de BCD de 26 tonnes pour le TRI

Ces deux camions sont équipés de grues auxiliaires de chargement.



benne de collecte dédiée aux colonnes enterrées

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Actuellement, notre territoire compte 477 colonnes enterrées, soit un total de 2 385 m³ de volume de collecte !

Collecter et assurer la salubrité

Les 477 colonnes enterrées sont implantées sur les gros pôles de logements collectifs (Champ de Manœuvres à Soyaux , les quartiers de Bel Air / Grand Font, Ma Campagne, Basseau / Grande Garenne à Angoulême, et sur des petites résidences dans d'autres communes.

Des colonnes sont également présentes sur le Plateau d'Angoulême, mais il s'agit uniquement de colonnes pour la collecte des OMR ou le tri du verre. En ce qui concerne la collecte sélective, celle-ci est réalisée en porte à porte.

Ces implantations sont le fruit d'une concertation et d'une collaboration étroite entre GrandAngoulême et les différents bailleurs. D'autres implantations sont à l'étude, notamment sur le plateau d'Angoulême, afin de réduire la fréquence de collecte des OMR sur ce secteur dans les années à venir.



Livraison de colonnes sur un chantier



Travaux de mise en place des "préformes bétons enterrées"



Colonnes sur le centre-ville d'Angoulême



Le pôle Déchèteries-Logistique

Ce service comprend l'exploitation des sept déchèteries avec l'encadrement en régie des gardiens, et un pôle de chauffeurs en charge de différentes missions de collecte (verre, encombrants) ou de transport des déchets déposés en déchèterie appelé "transfert polyvalent", ainsi que le service des encombrants. A la suite de la fusion des 4 EPCI, six gardiens ainsi que deux chauffeurs ont été recrutés. L'ensemble de ce pôle dispose des effectifs suivants :

- 1 responsable
- 2 encadrants
- 18 gardiens de déchèterie titulaires
- 15 chauffeurs polyvalents

Des agents régulièrement formés :
2 agents => permis SPL
1 agent => permis PL
3 agents => R372 (grue auxiliaire)
6 agents => montage-démontage d'échauffadage.
+ formation "accueil en déchèterie"
+ visite de site (ex : Placoplâtre)

La collecte du verre

C'est la collecte des bornes d'apport volontaire de verre, aussi bien enterrées qu'aériennes. Cette collecte est assurée en régie, sauf pour les deux CDC Charente-Boëme-Charraud et Vallée de l'Echelle (collectes assurées par la société BRANGEON).

Distance parcourue en 2018 : 39 517 Km (+ 2,30 %)

Distance parcourue en 2017 : 38 629 Km

Nombre de colonnes à verre publiques sur le territoire

Années	aériennes	enterrées	Total	Ratio
2018	376	125	501	1 / 279 hab (0%)
2017	376	125	501	1 / 279 hab

Les tournées sont effectuées du lundi au vendredi, de 6 h à 13 h .

La collecte des encombrants

Sur prise de rendez-vous au Numéro Vert - 0800 77 99 20 -, les usagers de l'habitat pavillonnaire déposent devant leur domicile les objets qu'ils ne peuvent pas apporter dans les déchèteries.

Ce service est opérationnel le mercredi et le vendredi de 6 h à 13 h 15 .

Distance parcourue en 2018 : 4 500 Km (- 46 %)

Distance parcourue en 2017 : 8 477 Km

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Remplacement de nombreux conteneurs à verre aériens pour cause de vétusté

Collecter et Acheminer

La collecte des déchèteries

Pour servir au mieux les usagers, les chauffeurs ont un rôle essentiel à cette mission. Le vidage des bennes permet à chaque quai de rester disponible pour le dépôt. Selon la déchèterie, les chauffeurs parcourent plus ou moins 100 Km par jour. En 2018, se sont ajoutées des collectes spécifiques comme celle du plâtre et des papiers. Ce service est assuré du lundi au samedi, couvrant ainsi les horaires d'ouverture des déchèteries.

Distance parcourue en 2018 : 306 051 Km (+ 21 %)

Distance parcourue en 2017 : 252 679 Km

Un porteur de 26 tonnes a été réceptionné en remplacement du porteur 167 (réforme)



Camion Ampliroll

Le transfert polyvalent (collecte papier, verre et vidage benne balleurs)

Chauffeur expérimenté, l'agent chargé du transfert polyvalent doit avoir toutes les qualifications nécessaires pour assurer les missions, à savoir : grue auxiliaire pour le vidage du papier sur les déchèteries, permis super-lourd pour assurer le vidage des bennes verre sur le site de Cognac, assurer le transfert des souches de la plate-forme, mais aussi l'évacuation des bennes mises à disposition d'Emmaus.

Distance parcourue en 2018 : environ 35 200 Km (une partie du transfert du verre + collecte diverses)



transfert polyvalent

Achat et mouvement de matériels

Rétrocession de 3 "Broyeurs Végétaux" aux communes de Mouthiers s/Boëme, Bouëx et Brie.

Achat de 6 bennes de 40 m³ pour diminuer le nombre de rotations du fait de l'éloignement des sites de vidage.

Achat de 3 compacteurs à cartons pour les déchèteries de Mouthiers s/Boëme, Dirac et Brie.

A la suite de l'adhésion "traitement", 2 FMA ont été cédés à Calitom.

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Le pôle Déchèterie-Logistique est un maillon essentiel dans le transfert des déchets au quotidien.

Le pôle Déchèteries-Logistique

Les gardiens de déchèterie représentent l'autorité territoriale dans l'enceinte des déchèteries et sont garants du respect du règlement régissant le fonctionnement du site.



Ils ont notamment pour mission :

- d'accueillir et d'informer les usagers
- d'assurer l'ouverture et la fermeture de la déchèterie
- de contrôler les volumes apportés
- de veiller au bon tri des matériaux
- d'interdire le dépôt de déchets non autorisés
- de refuser l'accès aux professionnels



local gardien

Les déchèteries de GrandAngoulême sont réservées aux particuliers. Leur accès est réservé aux véhicules dont la hauteur n'excède pas 1,90 mètres.

Un travail de réflexion sur l'harmonisation des pratiques est en cours sur l'ensemble des déchèteries (horaires, portiques de gabarit sur les trois déchèteries dont GrandAngoulême a récupéré la gestion).



Gabarit d'entrée à 1,90 mètres

L'utilisateur est tenu de :

- Respecter les conditions d'accès et ne pas encombrer l'accès aux déchèteries
- Se référer à la signalétique pour le dépôt des déchets
- Respecter les consignes de tri et celles données par le gardien
- Ramasser les déchets éventuellement tombés au sol lors du dépôt dans les bennes ou les conteneurs

Pour plus de renseignements sur le fonctionnement des déchèteries, vous pouvez consulter le règlement de collecte en vigueur sur le site internet www.pluspropremaville.fr.

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Une réflexion est en cours sur l'harmonisation des horaires d'ouverture des sept déchèteries .

Accueillir et orienter

Nos déchèteries sont des espaces clos, aménagés et gardiennés, réservés aux particuliers, pour accueillir les déchets qui ne sont pas des ordures ménagères.

Elles sont conçues pour que les usagers effectuent eux-mêmes le tri et le déchargement de leurs déchets en les déposant dans des conteneurs ou bennes spécifiques. Ces sites réglementés ne sont pas à confondre avec une décharge.

Les sept déchèteries de GrandAngoulême sont exploitées en régie. Un travail important de sécurisation a été réalisé sur une partie des déchèteries grâce à **la mise en place de la vidéosurveillance**. L'installation de ce type d'équipement est à l'étude sur les deux déchèteries non encore équipées : **déchèteries de Dirac et Mouthiers s/Boëme**.



Fin 2018, la déchèterie de l'Isle d'Espagnac s'est vu remettre par Eco-Système, éco-organisme en charge des DEEE, le prix de site vitrine pour le travail de sécurisation effectuée sur ce gisement de déchets (baisse du nombre de vols,...) notamment grâce à la mise en place de la vidéosurveillance.

En 2018, toujours plus de filières...

Février : plastiques souples

Mars : cartouches de chasse sur trois déchèteries (Soyaux, Dirac et Brie)

Avril : coquilles d'huîtres (acceptées dans les gravats)

et les pneus dans la limite de quatre pneus par jour

Mai : flière plâtre et plaques de plâtre

et enfin la mise en place de la récupération des bouchons en liège



Après une année de fonctionnement, l'Espace Réemploi, inauguré en juin 2017 sur le site de la Déchèterie de La Couronne, a permis de détourner environ 83 tonnes d'objets des bennes "ferrailles", "mobilier" et "non valorisables". Un projet de second site de ce type verra le jour fin 2019 sur la déchèterie de l'Isle d'Espagnac.

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Début des travaux de la future déchèterie de l'Isle d'Espagnac qui comptera seize quais.

Nos sites sur le territoire



1 Centre Technique
1 plateforme technique
7 déchèteries
1 espace réemploi sur la déchèterie
de La Couronne

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



La majorité de nos sites est exploitée en régie c'est à dire par des agents de la fonction publique territoriale.

Notre Centre Technique

Le Centre Technique des Déchets Ménagers (CTDM) est situé sur le site de l'Ecopôle dans la ZI des Agriers, au 94 rue du Port Thureau à Angoulême. Cette installation, appartenant au GrandAngoulême, abrite les locaux techniques et administratifs du service Déchets Ménagers de GrandAngoulême.

Le Centre Technique accueille :

- La Direction du service Déchets Ménagers
- La Cellule Administrative
- Le pôle Prévention des déchets
- Le pôle Communication de Proximité
- La cellule Redevance Spéciale
- Le service Pré-Collecte
- Le service Collecte (OMR, TRI et colonnes enterrées)

A la suite des **travaux d'extension du Centre Technique** (administratif, et collecte, les agents ont intégré leurs nouveaux bureaux en août 2018.



N° Vert 0 800 77 99 20

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.pluspropremaville.fr

[facebook.com/pluspropremaville.16](https://www.facebook.com/pluspropremaville.16)

**Centre Technique des Déchets Ménagers
94 rue du Port Thureau
16000 ANGOULEME**

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Le "CTDM" accueille les services administratifs mais également les agents de collecte.

Nos installations

Nos déchèteries

Chaque déchèterie comporte :

- un "quai haut" : zone de circulation des usagers
- un "quai bas" : zone de circulation des camions de transport des bennes
- des caissons (bennes amovibles) en nombre variable en fonction des sites et de la séparation des flux effectués sur la déchèterie (bois, ferraille...)
- un local gardien
- un portail d'accès équipé depuis septembre 2004 d'un portique de gabarit limitant la hauteur à 1,90 m et d'une barrière de régulation du flux de circulation avec un compteur de passage.

Le quai haut des déchèteries comporte également une zone de stockage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et une zone de stockage des Déchets Ménagers Spéciaux.

Les gardiens, au nombre de deux par déchèterie, assurent la régulation des entrées sur le site, l'accueil, l'information des usagers et le contrôle du tri des déchets par filière.

Des chauffeurs assurent l'enlèvement des bennes amovibles pleines, leur remplacement par des bennes amovibles vides et le transport des déchets vers les différents sites de traitement.

En moyenne, chaque benne fait l'objet d'une rotation par jour.



Local des gardiens

Nombre de visites en Déchèteries (+ 5,4 %)

En 2018 : 525 667 visites
En 2017 : 498 814 visites

Tonnages Apports Déchèteries (hors verre) (+ 2,2 %)

En 2018 : 35 658 t
En 2017 : 34 902 t

Ratio / habitant Apports Déchèteries (hors verre)

En 2018 : 255 Kg/hab/an
En 2017 : 250 Kg/hab/an

Nos déchèteries ont été les premières à être équipées de garde-corps et de trottoirs pour la sécurité de nos usagers. Cette configuration a depuis été reprise par d'autres collectivités.

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Pour votre sécurité et la nôtre,
nos déchèteries disposent de la
vidéo-surveillance
24 h / 24 et 7 j / 7.

Notre Plate-forme technique

Mise en service en juillet 1994, notre plate-forme est composée d'un local pour les agents du service pré-collecte, un hangar de stockage du compost produit par CALITOM et une zone réservée à la maintenance des bacs.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, une partie de la plate-forme est consacrée au stockage et à la réparation des bacs de collecte.

Les déchets verts issus des services communaux et du box mis à la disposition des particuliers sur le site de la plate-forme sont stockés avant broyage.

Seule la réception est assurée en régie depuis le 1^{er} janvier 2013, puisque depuis cette date la production de compost de déchets verts a été arrêtée. Une partie de la plate-forme est donc dédiée au broyage par la société SUEZ Organique, titulaire actuel du marché de broyage et de traitement de nos déchets verts. Cette entreprise transporte ensuite le broyat sur ses plate-formes de production de compost FERTI 16 et FERTI 17.



Distribution gratuite de compost



Livraison des bacs noirs et jaunes



Mise à disposition de composteur les vendredis de 13h30 à 16h

Les déchets végétaux peuvent également être déposés dans le box réservé à cet effet à la plate-forme technique pendant les heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**

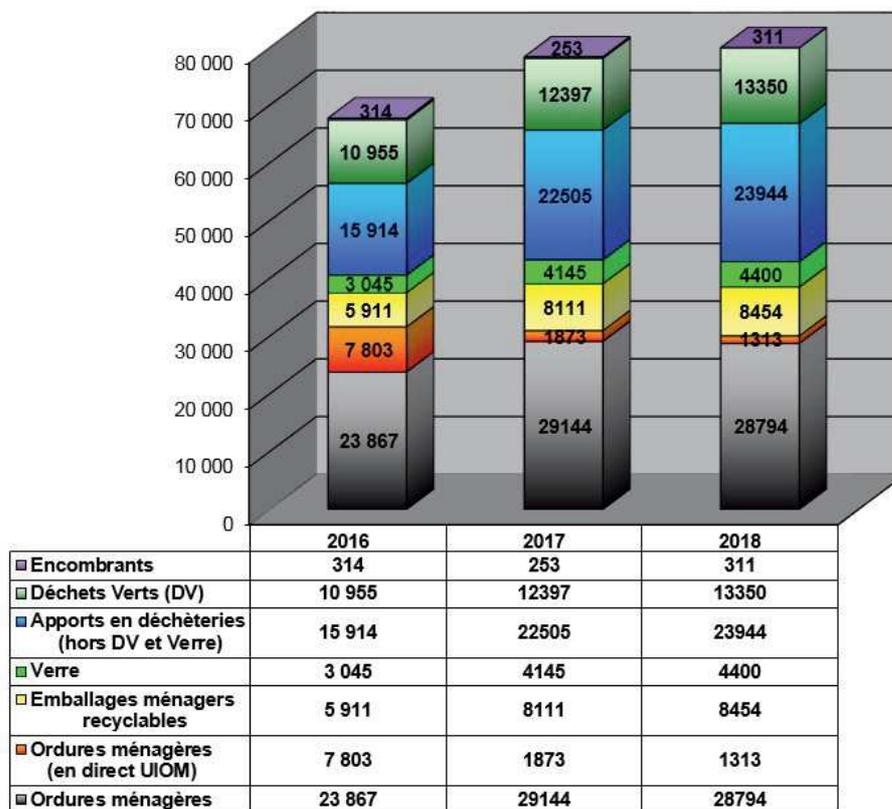


Une plateforme technique aux diverses activités en perpétuelle évolution.

Nos installations

Les principaux flux de déchets

Le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables et du papier mais pas seulement. Ci-dessous, un graphique des tonnages de déchets collectés selon leur nature.



Les déchets collectés sur GrandAngoulême :

En 2018 : 80 556 tonnes (+ 2,73 %)

En 2017 : 78 428 tonnes

Cette hausse des tonnages collectés est liée à l'élargissement du périmètre géographique de GrandAngoulême (passage de 16 à 38 communes).

Ratio de production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

d'un habitant de GrandAngoulême

(OMR, TRI, déchèteries, verre, déchets verts, encombrants)

En 2018 : 576 kg/hab/an (+ 2,73 %)

En 2017 : 560 kg/hab/an

soit une hausse de 16 kg/hab/an

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Ces chiffres sont obtenus grâce à la saisie journalière des bons de pesée des différents flux.

Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) et déchets assimilés, constitués de déchets de **faible dimension** comprennent :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal et répété des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, cendres froides, chiffons, balayures et résidus divers ;
- les produits de nettoyage des voies publiques, squares, parcs, cimetières (excluant la terre, les pots en terre cuite et les végétaux...);
- les déchets du nettoyage et les détritiques des halles, foires, marchés, lieux de fêtes publiques ;
- les déchets provenant des écoles, cantines, hôpitaux (à l'exception des déchets à risques qui doivent suivre une filière de traitement spécifique) et tous bâtiments publics.

Par extension, peuvent être admis les déchets d'origine commerciale ou artisanale, lorsqu'ils peuvent être collectés et traités sans sujétion particulière dans les mêmes conditions que les Ordures Ménagères Résiduelles et qu'ils sont déposés dans des récipients agréés par GrandAngoulême.

Courant 2018, arrêt de l'incinération des OMR à l'UIOM de La Couronne. Seules 3 442 tonnes d'OMR ont été incinérées. Le reste des OMR est désormais enfoui dans différents centres d'enfouissement (ISDND 16 ,17 et 24)



**La production d'OMR
(hors apport direct)
(- 1,2 %)**

**En 2018 : 28 794 t
En 2017 : 29 144 t**

2018 : 206 kg/hab/an
2017 : 208 kg/hab/an
2016 : 223 kg/hab/an

L'objectif du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) est de 200 Kg/hab/an d'OMR.

Des efforts encore à fournir pour atteindre les objectifs du PDEDMA :

Environ 30 % de bio-déchets encore présents dans les OMR

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Petit à petit, nous nous rapprochons de l'objectif du PDEDMA !

Le TRI (collecte sélective)

Les déchets d'emballages ménagers recyclables sont les déchets issus des emballages commerciaux courants, pouvant faire l'objet à la fois d'une collecte traditionnelle (sacs, bacs ou colonnes enterrées) et d'une valorisation matière pour laquelle les filières aval sont organisées, et le procédé économiquement rentable. Les Eco-Organismes font évoluer régulièrement la liste de ces déchets d'emballages. Plusieurs sortes de papiers sont généralement associées à ce flux, car collectés en même temps (sacs, bacs et colonnes enterrées jaunes)

Le taux de refus est la part d'indésirables retirée du tonnage total envoyé au centre de tri et qui n'est pas valorisable. Ce refus est en partie transformé en CSR (Combustible Solide de Récupération). Le CSR permet d'alimenter des unités industrielles telles que des cimenteries.

Le taux de refus

En 2018 : 9,8 %
En 2017 : 12,38 %
En 2016 : 6,2 %



CSR- pellets

L'Éco-organisme de référence en charge de la filière "tri des emballages" -Citeo- est issu du mariage d'Eco-Emballages et d'Ecofolio.

Les performances de collecte sélective (tonnages : + 4 %)

En 2018 : 8 454 t
En 2017 : 8 111 t

En 2018 : 60,5 Kg/hab/an
En 2017 : 58 Kg/hab/an
En 2015 : 51,8 Kg/hab/an

Tarifs 2018

- 60 €/t sur 8 454 t valorisées
soit 557 964 d'économie

Recettes liées à la vente de matériaux (Hors soutiens)

En 2018 : 871 000 €

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Mieux trier permet d'obtenir des recettes d'exploitation et de limiter les coûts d'élimination des refus.

Le TRI (collecte sélective)

LE MÉTAL

En 2018 : 385 t (+ 14,9 %)
En 2017 : 335 t



Les emballages en métal, canettes ou boîtes de conserve, barquettes, bombes aérosols sont composés soit d'acier, soit d'aluminium. L'acier peut être utilisé pour la fabrication des rails, des tôles de voiture,... Quant à l'aluminium, il est transformé en cadres de fenêtres, en pièces pour l'industrie automobile, etc.

Depuis fin 2018, les consignes de tri intègrent désormais les petits emballages en aluminium .

LES PAPIERS CARTONS (hors déchèterie)

En 2018 : 5 487 (- 2,90 %)
En 2017 : 5 651 t



Le carton et le papier sont acheminés dans les papèteries où ils sont transformés en pâte à papier, elle-même utilisée pour la fabrication de nouveaux cartons ou de papier sanitaire. Certains emballages carton comme les briques alimentaires contenant entre autres du plastique et de l'aluminium, font l'objet d'un traitement spécial permettant de dissocier ces matériaux. Les briques alimentaires ainsi recyclées, sont transformées en papiers cadeaux, enveloppes, etc.

LES PLASTIQUES

En 2018 : 718 t (-5,9 %)
En 2017 : 763 t



Bouteilles en plastique transparentes et colorées (eau, soda, shampoing, gel douche, même la bouteille d'huile,...) avec les bouchons revissés dessus. Depuis mars 2016, toutes les barquettes, pots, boîtes sacs et films en plastique.



Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Mieux trier évite aussi d'extraire de nouvelles matières premières.

Le verre

Le verre pouvant être déposé dans les colonnes à verre concerne uniquement le verre d'emballages ménagers, c'est à dire les bouteilles, les pots et les bocaux transparents ou colorés. Le verre est collecté par GrandAngoulême pour être ensuite acheminé en régie au site d'Everglass à Chateaubernard (16) pour une opération d'affinage du tri.



Ensuite, le calcin est transporté chez Verralia à Cognac (16) pour être transformé en bouteille. Chaque bouteille en verre fabriquée aujourd'hui contient plus de 50 % de matière recyclée. Après sa collecte, le verre est débarrassé de ses impuretés et broyé. Le calcin ainsi obtenu est envoyé en mélange dans un four.

La semi-remorque affectée à la collecte du verre permet au service d'optimiser la collecte et ses tournées.

Ces différents équipements permettent la collecte des points d'apport volontaire, ainsi que le transfert du verre en toute autonomie.

Cela contribue également à améliorer la sécurité des agents, la qualité du verre déposé, et à limiter les manœuvres dangereuses.



Le tri du verre peut être amélioré en quantité mais surtout en qualité. Encore trop de déchets non conformes dans les colonnes à verre...



"C'était mon lait !!"



Les performances de collecte du verre d'emballages (+ 6,2 %)

En 2018 : 4 400 t
En 2017 : 4 145 t

2018 : 31,5 Kg/hab/an
2017 : 29,6 Kg/hab/an
2016 : 28,4 Kg/hab/an

Recettes

En 2018 : 128 128 €
En 2017 : 116 060 €

Le verre se recycle à 100 % et à l'infini



Stock de Calcin

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Un cercle vertueux 100 % charentais.

Les textiles



TEXTILES

La filière de récupération des "textiles" existe au plan national. Elle est également présente sur GrandAngoulême via l'Entreprise d'Insertion LE RELAIS et la société

TIO-CREATEX présente sur les

déchèteries de Mouthiers s/Boëme, Brie et Dirac.

En 2018, ce dispositif, composé de **99 points de collecte sur GrandAngoulême**, a permis à la collectivité d'éviter de collecter et de traiter des tonnages importants de déchets valorisables, soit par le réemploi, soit par la valorisation matière.

Le gisement national des déchets textiles est estimé à 11 kg/hab/an (source ADEME), déduction faite du gisement textile issu de l'ameublement (revêtements muraux).

Environ 90 % des textiles collectés sont triés et valorisés, évitant ainsi l'incinération ou l'enfouissement.

N.B. : encouragé par GrandAngoulême, ce dispositif, quand il n'est pas en déchèterie, reste à l'initiative des communes et du Relais, le territoire d'installation de ces bornes étant communal.

Bilan de la collecte des textiles sur GrandAngoulême

(Déchèteries et Communes)

En 2018 : 516 t soit 3,69 kg/hab/an

En 2017 : 435 t soit 3,11 kg/hab/an

INFO PRATIQUES

Pour connaître la borne la plus proche de votre domicile, vous pouvez utiliser la cartographie dans le moteur de recherche du site web Le Relais.



Sont concernés par ce dispositif de collecte, les vêtements, le linge de maison, la petite maroquinerie, etc., mais aussi les chaussures.



RÉDUIRE NOS DÉCHETS, Ensemble, c'est possible !

En 2018, sur GrandAngoulême, la collecte des textiles a permis de capter environ **33 % du gisement** potentiel estimé à **1 538 tonnes/an**.

Des efforts sont encore à fournir pour détourner une partie non négligeable et encore valorisable de ces déchets.



**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Les bornes acceptent aussi les chaussures et la maroquinerie !



Les encombrants hors déchèteries



ENCOMBRANTS

**Tonnages
"Encombrants"
(porte à porte +
apports des bailleurs)
(+ 23 %)
En 2018 : 311 t
En 2017 : 253 t**

**Collecte des "Encombrants"
en porte à porte (particuliers)
(- 47 %)**

**En 2018 : 137 enlèvements
En 2017 : 259 enlèvements**

GrandAngoulême collecte à domicile, **uniquement sur rendez-vous**, les déchets encombrants (matelas, meubles, électroménagers,...) **pour les particuliers** (sont exclus l'habitat collectif et les activités professionnelles) qui ne peuvent pas se déplacer sur les déchèteries.

Depuis février 2017, le service de **collecte des encombrants réalisé en régie est facturé 15 € par enlèvement.**

Pour prendre rendez-vous, il faut contacter le Numéro Vert du service Déchets Ménagers **0 800 77 99 20.**

Depuis 2009, le système a été modifié pour l'habitat collectif pour mettre fin à des situations de collectes dangereuses.

Dans le même temps, les bailleurs se sont vu proposer la possibilité de déposer **gratuitement** leurs encombrants eux-mêmes à la déchèterie de L'Isle d'Espagnac (espace professionnel réservé), moyennant une convention d'apports gratuits (prise en charge à 100 % par GrandAngoulême).



Benne "Tout venant" en déchèterie

Notre service comprend aussi l'accueil réservé aux bailleurs (apports directs).

**Volume "Encombrants"
(Apports directs des bailleurs)
(- 19,4 %)**

**En 2018 : 2 768 m³
En 2017 : 3 434 m³**



Bennes "Encombrants" des bailleurs à l'Isle d'Espagnac.

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Les encombrants doivent être déposés sur la voie publique la veille au soir du rendez-vous !

Les déchets végétaux



**Tonnages
Déchets verts
(+ 7,7 %)
En 2018 : 13 350 t
En 2017 : 12 397 t**

Les déchets végétaux sont réceptionnés sur notre plate-forme technique à Frégeneuil. Après réception, le broyage est réalisé par une société privée : Terralys. Cette société assure le transport et le traitement des broyats vers des installations de compostage de déchets organiques, notamment vers (Ferti 16), à Douzat, (Ferti 17) à Vouillé, et AES à Saint Paul la Roche en Dordogne.

**Coût HT
Broyage,
Chargement,
Transport
et Traitement
(apport plateforme)**

**En 2018 : 57 749 €
En 2017 : 88 492 €**

Ils proviennent :

- des déchèteries
- des apports directs à la plate-forme par les usagers
- des Services Techniques des communes

**Tonnages
(Apports en
déchèteries)
(- 5,5 %)
En 2018 : 11 714 t
En 2017 : 12 397 t**

**Tonnages
Apports directs
plateforme (hors box)
En 2018 : 1 636 t
En 2017 : non comptabilisé**



En 2018, le traitement des déchets verts issus des déchèteries a été réalisé par la société **Ecosys basée à Dirac** suite à l'adhésion traitement à Calitom.

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Le compostage dans son jardin permet de limiter les allers-retours en déchèterie. Alors, compostons !

Nos Déchets

Les déchets en déchèteries

A la suite à l'adhésion Traitement à Calitom, GrandAngoulême participe financièrement au traitement des déchets issus des sept déchèteries du territoire à hauteur de 4 € HT/hab/an soit un montant de la participation annuelle de 662 591 € TTC



NON VALORISABLES

NON VALORISABLES

PVC
Plastique
Revêtements de sols intérieurs

Tissus
Caoutchouc



BIEN SÉPARÉS, BIEN TRIÉS, MIEUX VALORISÉS







Tonnages
(+ 53,6 %)
En 2018 : 8 684 t
En 2017 : 5 655 t

Les déchets "non valorisables" sont collectés dans nos déchèteries dans des bennes spécifiques de 30 m³ dédiées à ce type de déchets.

Ces bennes sont la dernière solution après la valorisation ou le tri. Les déchets issus de ces bennes sont acheminés vers le centre d'enfouissement (ISDND 16) sur le site VALOPARC de Sainte-Sévère géré en régie par Calitom.

Coût HT
Transport et enfouissement
En 2018 : 774 178 €
En 2017 : 481 523 €



GRAVATS

GRAVATS

Béton (non armé)
Ciment
Parpaing

Carrelage
Ardoise
Déblais









Tonnages
(- 1,6 %)
En 2018 : 9 400 t
En 2017 : 9 551 t

Coût HT
Transport et enfouissement
En 2018 : 71 440 €
En 2017 : 72 588 €

Les gravats sont collectés dans les déchèteries dans des bennes spécifiques de 10 à 15 m³ dédiées à ce type de déchets. Les quais gravats ne disposent pas de trottoir afin de faciliter le vidage des remorques. Les gravats sont ensuite déposés sur le site d'AZURA à Mornac (16) afin d'y être concassés et prêts pour servir de remblais dans les opérations de construction ou d'aménagement de voiries.

Pas de terre, pas de plâtre... : ils réagissent à l'eau !

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Le plâtre a désormais sa propre filière.

Les déchets en déchèteries



DEEE

La collecte et le recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) est un véritable enjeu environnemental.

Ce type de déchets est composé de quatre sous-catégories :

- Les petits appareils en mélange (PAM)
- Le Gros-Electroménager Hors Froid (GEM-HF)
- Le Gros-Electroménager Froid (GEM-F)
- Les Écrans

Tonnages
(+ 6 %)
En 2018 : 1 082 t
En 2017 : 1 020 t

Recettes
En 2018 : 79 423 €
En 2017 : 82 260 €



Tonnages PAM
(+ 7 %)
En 2018 : 419 t
En 2017 : 392 t



Éco-organisme

Tonnages GEM-HF
(+ 12,2 %)
En 2018 : 356 t
En 2017 : 317 t

Tonnages GEM-F
(+ 6,9 %)
En 2018 : 164 t
En 2017 : 153 t

Tonnages Ecrans
(- 10,1 %)
En 2018 : 143 t
En 2017 : 159 t

Nos Déchets



BOIS

Contreplaqué
Bois de charpente
Cagettes et planches



Mobilier, branchages, traverses de chemin de fer

JE PENSE AU RÉEMPLOI !

Ma 2^e vie
Valorisation énergétique
Production de panneaux de particules



Tonnages
(- 82 %)
En 2018 : 575 t
En 2017 : 3 184 t

Filière
GRATUITE en 2018

Recettes
En 2018 : 11 385 €

En 2018, cette filière a été restreinte au **bois de classe A (bois non traités)**, issu des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes...

Ce type de bois collecté dans des bennes spécifiques de 30 m³ est ensuite valorisé en énergie dans des chaufferies par SUEZ Environnement. Désormais, la reprise de ce flux est gratuite et génère des recettes.

Le bois : un tri spécifique pour une meilleure valorisation et des recettes à la clé.

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Les déchets en déchèteries

MÉTAUX
Tous types de métaux

JE PENSE AU RÉEMPLOI !
Ma 2^e vie Recyclage
Grand Angoulême

Les métaux ou ferrailles sont collectés dans les déchèteries dans des bennes spécifiques de 30 m³ dédiées à ce type de déchets. Ces bennes sont acheminées en régie vers deux sites de reprise : SIRMET (16) ou SABATIER Joseph (16). Les métaux sont alors triés, déchetés et envoyés vers des sites métallurgiques pour recyclage.

Tonnages
(+ 0,7 %)
En 2018 : 920 t
En 2017 : 914 t

Recettes
En 2018 : 79 423 €
En 2017 : 82 260 €

Tous les métaux se recyclent à 100 %

CARTONS
Propres et pliés

J'ACHÈTE MOINS EMBALLÉ, JE RÉDUIS MES DÉCHETS !
Ma 2^e vie Recyclage
Grand Angoulême

Les cartons sont collectés en même temps que la collecte des sacs ou bacs jaunes du TRI.

Des bennes de collecte munies de compacteurs sont également en place dans les déchèteries afin de recueillir ce flux. Les cartons sont expédiés vers des industries utilisant le carton ondulé.

Tonnages
(-4,5%)
En 2018 : 615 t
En 2017 : 643 t

Recettes
En 2018 : 73 800 €
En 2017 : 77 160 €

les compacteurs divisent par 5 les rotations des bennes

MOBILIER
Literie
Moblier intérieur
Moblier de jardin

DONNER, CUSTOMISER, POUR MOINS JETER !
Ma 2^e vie Valorisation énergétique Production de panneaux de particules
Grand Angoulême

Cette filière à fort gisement est assez récente (2014). La collecte des déchets d'ameublement est en place dans les sept déchèteries de GrandAngoulême. La collecte est assurée par la société Aproval. Les soutiens financiers sont versés par Eco-mobilier, éco-organisme en charge de cette filière.

Tonnages
(+ 128,7 %)
En 2018 : 2 074 t
En 2017 : 907 t

Recettes
En 2018 : 41 480 €
En 2017 : 18 140 €

Filière GRATUITE

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



Les tonnages de mobilier récupérés ont plus que doublé en 1 an !

Les déchets en déchèteries



HUILES DE FRITURES

Les huiles alimentaires sont collectées et traitées par la société ECOGRAS (VEOLIA). Ces huiles sont recyclées en carburant.

Filière GRATUITE

Tonnages
(- 19,9 %)
En 2018 : 11 t
En 2017 : 14 t



HUILES DE VIDANGE

Les huiles minérales sont collectées et traitées par la société PIVETAUD (16). Ces huiles sont recyclées en lubrifiant.

Filière GRATUITE

Tonnages
(+ 7,2 %)
En 2018 : 62 t
En 2017 : 58 t



CARTOUCHES ENCRE

Les consommables informatiques sont collectés et traités par la société Atmosph'AIRRE (33). Ces consommables sont reconditionnés ou recyclés.

Filière GRATUITE

Tonnages
(+ 53,6 %)
En 2018 : 2,150 t
En 2017 : 1,370 t



PILES ET ACCUMULATEURS

Les piles sont collectées et traitées par l'éco-organisme COREPILE. Ces piles sont recyclées pour en extraire les métaux rares et les réemployer comme matière secondaire.

Filière GRATUITE

Tonnages
(- 11,1 %)
En 2018 : 9,6 t
En 2017 : 10,8 t



AMIANTE / CIMENT

En 2017, à la suite de l'adhésion traitement, c'est Calitom qui est en charge de cette filière. Les usagers doivent récupérer en déchèterie des films et étiquettes permettant de transporter l'amiante vers des sites dédiés gérés par Calitom.

Tonnages
(0 %)
En 2018 : 0 t
En 2017 : 0 t

Coût HT
En 2018 : 0 €
En 2017 : 0 €

Le dépôt d'amiante est soumis à des conditions spécifiques (arrêté du 12 mars 2012)

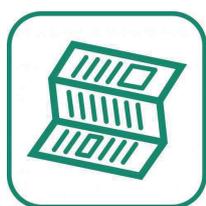
Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Nos déchèteries
apportent des solutions !
"Évitons de polluer la nature !"

Nos Déchets

Les déchets en déchèteries



PAPIERS

Les papiers, journaux magazines et revues sont repris en déchèterie mais également dans les sacs ou bacs jaunes dédiés au TRI. Ils sont acheminés à ATRION, centre de tri départemental de Mornac.

Tonnages
(+ 20,2 %)

En 2018 : 316 t
En 2017 : 263 t

Recettes

En 2018 : 19 364 €
En 2017 : 26 300€



BATTERIES

Les batteries sont transportées par la société SIRMET (16) puis valorisées (depuis 2018) par la société W. SABATIER. Les recettes sont en hausses du fait d'une forte augmentation du prix de reprise à la tonne.

Tonnages
(+ 2,8 %)

En 2018 : 19,9 t
En 2017 : 19,4 t

Recettes

En 2018 : 8 506 €
En 2017 : 970 €



POLYSTYRÈNE

Le polystyrène est collecté dans nos déchèteries et bénéficie d'une filière de recyclage organisée par Eco-PSE. Ce polystyrène est recyclé. Après utilisation, le PSE est 100 % recyclable.

Tonnages
(- 25,7 %)

En 2018 : 106,5 t
En 2017 : 143,4 t

Filière GRATUITE

De nombreuses rotations de bennes "non valorisables" évitées



RADIOGRAPHIES

Les radios médicales usagées peuvent être recyclées. Les radiographies argentiques sont considérées comme un déchet dangereux et doivent être traitées dans une filière adaptée. La société REMONDIS (49) assure pour GrandAngoulême le transport et le traitement de ces déchets.

Tonnages
(- 94,4 %)

En 2018 : 0,1 t
En 2017 : 2,6 t

Recettes

En 2018 : 90 €
En 2017 : 2 340 €



LAMPES

Les lampes fluocompactes et les néons sont collectés par Recylum, l'éco-organisme en charge de cette filière.

Filière GRATUITE



Tonnages
(+ 54,7 %)

En 2018 : 2,63 t
En 2017 : 1,7 t

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Votre geste de tri permet un traitement et une valorisation optimale de chaque flux.

Les déchets en déchèteries



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)

Il s'agit de déchets spéciaux, toxiques ou dangereux. De nature et d'origine variées, ils sont produits en petites quantités de façon dispersée, ce qui rend leur collecte difficile. Ce sont notamment des solvants, peintures, vernis, colles, acides, sels métalliques, produits de nettoyage, produits phytosanitaires. Ces déchets sont incinérés par la SIAP (33).

Tonnages Déchets diffus spécifiques (filière Eco-DDS) (+ 202,1 %)
En 2018 : 109 t
En 2017 : 36 t

Filière GRATUITE



Tonnages Déchets diffus spécifiques (- 40,8 %)
En 2018 : 59 t
En 2017 : 100 t

Tonnages Emballages souillés (-19,8 %)
En 2018 : 23,7 t
En 2017 : 29,6 t



Tonnages (+ 15,76 %)
En 2018 : 191,7 t
En 2017 : 165,6 t

Coût HT
En 2018 : 103 186 €
En 2017 : 165 474 €

Pour les déchets n'entrant pas dans le dispositif ECO-DDS, les déchets sont collectés et évacués par l'intermédiaire de la société VÉOLIA.



PNEUMATIQUES

Les pneumatiques sont collectés par Alcyon puis traité par l'éco-organisme ALLIPUR en charge de cette filière.

Filière GRATUITE



Tonnages (- 37,6 %)
En 2018 : 15,4 t
En 2017 : 24,6 t

CD ET DVD



Cette filière a été mise en place en 2017. Les CD et DVD peuvent être apportés dans les sept déchèteries de GrandAngoulême. Ensuite, la société ESOPE trie, concasse et conditionne les granulés de plastique obtenus pour les transférer vers des usines de plasturgie.

Tonnages (+ 150,4 %)
En 2018 : 3 t
En 2017 : 1 t

Coût HT
En 2018 : 300 €
En 2017 : 100 €

Nos Déchets

Rapport Annuel 2018 Service Déchets Ménagers



De nouvelles filières pour toujours plus de valorisation !

Glossaire

Collecte

Opération consistant à l'enlèvement des déchets chez le producteur ou aux points de regroupement.

Déchet

D'après la loi du 15 juillet 1975 "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon".

Déchèterie

Espace aménagé, clos, gardienné, où le public dépose ses déchets encombrants, monstres, bouteilles en verre, papiers-cartons, déchets verts (tailles de haies, tonte, etc...), gravats, mais aussi des déchets ménagers spéciaux tels que les huiles de vidange, les piles et batteries, les solvants, les peintures, les produits phytosanitaires, les acides et bases,...

Déchet ultime

D'après la loi du 13 juillet 1992, est un résidu ultime "un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux".

Dépôt sauvage

"Dépôt clandestin des déchets sans autorisation communale et sans autorisation préfectorale au titre de la législation sur les installations classées".

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Regroupent les déchets des objets ou des composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électroniques (exemples : télévisions, ordinateurs, téléphones, réfrigérateurs, lecteurs DVD, perceuse...)

Elimination

Ensemble des opérations de collecte, transport, traitement et stockage des déchets

ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Installation dont l'exploitation peut être source de dangers ou de pollutions. Son exploitation est réglementée. On distingue celle soumise à déclaration à la préfecture et celle soumise à autorisation préfectorale après enquête publique.

FFOM

Déchets ménagers putrescibles qui peuvent être compostés : déchets de cuisine, certains déchets verts, papiers-cartons et textiles sanitaires.

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD)

Lieu de stockage de déchets appelé auparavant centre d'enfouissement technique ou décharge contrôlée, recevant des déchets industriels spéciaux

Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Lieu de stockage de déchets appelé auparavant centre d'enfouissement technique ou décharge contrôlée, recevant des déchets ménagers ou assimilés et des déchets inertes, gravats et déblais

**Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers**



ICPE ? DEEE ?

Qu'est-ce que c'est ?

Lombricomposteurs

composteur d'appartement composé de plateaux superposés. Dans un premier temps, les vers n'occupent qu'un plateau, puis, une fois les déchets transformés en compost, il changent d'étage grâce aux petits trous aménagés dans les plateaux.

Mâchefers

Résidus solides résultant de la combustion des déchets. Ils peuvent être valorisés ou stockés en centre de classe II ou de classe I suivant leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont également dénommés scories.

OMA

Ordures Ménagères et Assimilés.

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles. Désigne les déchets qui restent après des collectes sélectives. La composition des ordures ménagères résiduelles (OMR) varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

PLEDMA

Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Récupération

Opération qui permet de sortir un déchet de sa filière traditionnelle d'élimination et de le préparer en vue d'une valorisation.

Recyclage

Réintroduction d'un matériau récupéré dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Réemploi

Nouvel emploi, en l'état d'un produit ou d'un matériau récupéré pour un usage analogue à son premier emploi.

Régénération

Procédé physique ou chimique qui redonne à un déchet les caractéristiques permettant de l'utiliser en remplacement d'une matière première vierge.

Réutilisation

Utilisation d'un matériau récupéré pour un usage différent de son premier emploi, ou introduction de ce matériau dans un autre cycle de production que celui dont il est issu.

Traitement

Ensemble d'opérations effectuées sur les déchets en vue de réduire leur nocivité éventuelle, de faciliter leur manipulation ou leur transport, de les valoriser ou les éliminer.

Valorisation

Qualifie tout traitement des déchets qui permet de leur trouver une utilisation ayant une valeur économique positive :

- valorisation matière : réemploi, réutilisation, recyclage, régénération,
- valorisation énergétique : incinération avec production d'électricité ou de vapeur.

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Merci pour votre attention et...

...A bientôt !

Mes Notes

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Cette page est la vôtre !!
A vos stylos ! (rechargeables)

Mes Notes

Mes notes

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Cette page est la vôtre !!
A vos stylos ! (rechargeables)

Synoptique de la gestion des dé.

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



chets ménagers et assimilés

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Mes Notes

Mes notes

Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Cette page est la vôtre !!
A vos stylos ! (rechargeables)

Réduire nos déchets : ensemble c'est possible



Rapport Annuel 2018
Service Déchets Ménagers



Rédaction : service Déchets Ménagers